

MAIRIE DE MILON LA CHAPELLE

Département des Yvelines

Arrondissement de Rambouillet

Canton de Maurepas

Compte Rendu du Conseil Municipal Du 30 novembre 2015

Date de convocation

Le 24/11/2015

Date d'affichage

Le 24/11/2015

Nombre de conseillers

En exercice 10

Présents 8

Votants 8

L'an deux mil quinze, le 30 novembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 novembre, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Jacques Pelletier, Maire.

Étaient présents : Jacques Pelletier, Maire - Pascal Hamon, 1^{er} Adjoint - Bernard Boutouyrie, 2^{ème} Adjoint - Isabelle Thierry, 3^{ème} Adjointe - Michel Beaucamp, Jean-Manuel Delvaille, Fabrice Lendormy, Emmanuèle Matéo
formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Caroline Tchékhehoff, Thierry Martineau

Fabrice Lendormy a été nommé Secrétaire de Séance

1. Election d'un secrétaire de séance

Fabrice Lendormy est nommé Secrétaire de Séance

2. Approbation du Compte-rendu du 29 septembre 2015

Le Conseil a approuvé le compte-rendu du 29 septembre 2015 à l'unanimité des présents et représentés.

3. Modification de l'Ordre du Jour

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal que soit inscrite à l'Ordre du Jour 1 délibération supplémentaire :

- Délibération autorisant Monsieur le Maire, dans le cadre des études relatives à l'élaboration du PLU, à demander une subvention auprès du Conseil Départemental.

Le conseil a accepté la mise à l'ordre de jour de cette délibération.

4. Délibération concernant l'Avis sur le schéma intercommunal de mutualisation des services communautaires et communaux

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que l'Article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que Monsieur le Président de l'Intercommunalité doit dans l'année qui suit le renouvellement des conseils municipaux, établir un rapport relatif à la mutualisation des services entre les services de la Communauté de Communes et ceux des communes membres. Il s'agit du schéma intercommunal de mutualisation des services communautaires et communaux pour lequel le Conseil Municipal est appelé à donner son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés a donné un avis favorable au rapport comprenant schéma de mutualisation des services de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse.

5. Vote de la Décision Modificative n° 4

Considérant, que suite à des dépenses imprévues, concernant le renouvellement des extincteurs de la Mairie il est nécessaire de diminuer les crédits à l'Opération d'Équipement n° 11 chapitre 23 « Défense Incendie » d'un montant de 600 € afin d'augmenter les crédits à l'Opération d'Équipement n° 15 chapitre 21 « Autres matériels & Outillage » d'un montant de 600 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, a approuvé la Décision Modificative n° 4.

6. Vote de la Décision Modificative n° 5

Considérant, que suite à des dépenses imprévues survenues dans le cadre de travaux de voirie concernant l'installation d'une borne destinée à l'éco mobilité, il est nécessaire de diminuer les crédits à l'Opération d'Equipement n° 51 Article 202 « Etude Urbanisme » d'un montant de 3000 € afin d'augmenter les crédits à l'opération d'Equipement n° 32 Article 2315 « Voirie », d'un montant de 3000 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, a approuvé la Décision Modificative n° 5.

7. Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des études réalisées pour l'élaboration du PLU

Considérant qu'il existe un dispositif de subvention prévu par le Conseil Départemental des Yvelines pour aider les communes à élaborer leur PLU ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, a autorisé le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental des Yvelines, une subvention au titre du marché de prestation de service destiné à aider la commune dans la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du PLU.

8. Autorisation de Dépense d'investissement 2016 avant le vote du budget (limitée à 25 % de celui de 2015)

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que l'article L1612 du code général des collectivités, lui permet de mandater des dépenses d'investissement pour l'année 2016 à hauteur du quart de la somme prévue par le budget 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, a autorisé Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement pour l'année 2016 à hauteur du quart de la somme prévue par le budget 2015.

9 Autorisation donné à Monsieur le Maire pour signer le marché du prestataire CITTANOVA retenu pour assister la Commune dans la réalisation de son PLU

Après avoir entendu Monsieur le Maire expliquer qu'au terme de la consultation, l'entreprise CITTANOVA a été la mieux disante pour la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du PLU, et rappelant que le montant global des honoraires relatifs à cette prestation est de 42 350 € HT, soit 50820 € TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché de l'entreprise CITTANOVA aux conclusions financières ci-dessus définies.

10. Demande de subvention complémentaire auprès du Conseil Général dans le cadre du PLAN TRIENNAL 2012-2013-2014

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire rappelant que la Commune adhère au plan triennal 2012-2013-2014 depuis le 2 octobre 2012 et que le montant alloué par le Conseil Général correspond à 70 % du montant plafonné à 116 200 € HT de travaux en matière de voirie soit une subvention de 81 340 € HT.

Considérant que, en attendant le prochain plan triennal le Conseil Général décide d'apporter une subvention complémentaire correspondant à 10 % du montant de la subvention initiale accordée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

A décidé de solliciter du Conseil Général une subvention complémentaire au titre de la réfection de chaussée après hiver d'un montant de 8 134 € soit 10 % du montant de la subvention accordée au plan triennal ;

S'est engagé à utiliser cette subvention sur les voiries communales pour réaliser les travaux mentionnés sur les fiches annexes jointes à la présente délibération et conformes à l'objet de la subvention ;

S'est engagé à financer la part de travaux restant à sa charge ;

A dit que les dépenses résultant de ces travaux seront imputées sur les crédits inscrits à l'opération 32 du budget communal 2016.

11. Questions diverses

1° - Suite à la demande de Madame Caroline Tchekoff et de Madame Carole Mizrahi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal que la « Gazette de Milon », éditée jusqu'alors semestriellement, soit passée à 4 fois par an. Une analyse du coût est soumise. Les dépenses passeraient de 860 € annuel à 1160 €. La réflexion s'engage pour voir si la fréquence des informations relayées par le biais de la « Gazette » nécessite une impression plus fréquente de celle-ci. A suivre...

2° - Monsieur DELVAILLE, dont la maison est proche du conteneur de récupération du verre, situé sur le parking Route du Buisson, demande la possibilité de déplacer celui-ci afin de réduire la gêne occasionnée par le bruit. Il constate, qu'outre les nuisances occasionnées par le dépôt du verre, celui-ci est jeté à des heures soit tardives, soit très matinales. Il demande au Conseil Municipal, que dans un premier temps, soit posé un panneau précisant les heures de dépôt du verre. Que dans un second temps soit envisagée la possibilité de calfeutrer le fond du conteneur d'un revêtement antibruit. Et que si les nuisances persistent que le conteneur soit déplacé.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait à Milon la Chapelle, le 30 novembre 2015

Jacques Pelletier
Maire

